

Paraphe :

Conseil communautaire
Séance du 11 avril 2024

Délibération

N° 2024_04_24

Versement d'une avance remboursable pour l'extension de la ZA d'Auzebosc

Par délibération du 18 mars 2021, la Communauté de Communes a créé un budget annexe dédié à l'aménagement de l'extension de la zone d'activités d'Auzebosc.

Ce budget retrace les dépenses liées à cette opération : les coûts d'acquisition et de viabilisation des terrains de la zone.

Dans l'attente de la commercialisation de parcelles, le budget principal a versé à ce budget annexe des avances de 900 k€ et de 261 k€ respectivement en 2021 et 2023.

Conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 et au budget primitif 2024, il est proposé de compléter ces avances par une avance remboursable d'un montant de 300 000 euros du budget principal au profit du budget annexe « ZAE Auzebosc Extension » pour financer les dépenses prévisionnelles inscrites au budget 2024.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la délibération n° 2021_03_12 portant création du budget annexe « ZAE Auzebosc extension »,
Vu la délibération n° 2021_09_15 autorisant le versement d'une avance de 900 000 euros du budget principal au budget annexe « ZAE Auzebosc Extension »,
Vu la délibération n° 2023_05_25 autorisant le versement d'une avance de 261 000 euros du budget principal au budget annexe « ZAE Auzebosc extension »,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 20 mars 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 avril 2024,
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_24-DE

(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. - De fixer à 300 000 € (trois cent mille euros) le montant de l'avance complémentaire à verser par le budget principal (n° 300) au budget annexe « ZAE Auzebosc extension » (n° 318).

2. - D'arrêter les modalités de remboursement suivantes :

- Remboursement du montant de l'avance sans intérêt,
- Périodicité du remboursement : en une seule fois ou par acomptes en fonction des possibilités financières du budget annexe.

3. - Que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses d'investissement au chapitre 27 « autres immobilisations financières » du budget principal (n° 300) et en recettes d'investissement au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » du budget annexe « ZAE Auzebosc extension » (n° 318).

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Jacques CAHARD

Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 11 avril 2024

Sur convocation adressée le 29 mars 2024,

Étaient présents (33) :

Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Eric CARPENTIER
Arrivé à 18h55, avant le vote de la question n° 1,
M. Éric RENÉE,
M. Daniel DELAFENETRE,

M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,

Paraphe : _____

M. Sylvain GARAND,
Mme Chantal BIENFAIT,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY

Arrivée à 19h07, avant le vote de la question n° 1,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER
Absence pendant les délibérations n° 19, 20 et 21,
Mme Françoise DENIAU,

Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Absence à partir de 21h01, après le vote de la délibération n° 11,
M. Michel DUSSAUX
Absence à partir de 21h41, après le vote de la délibération n° 19,

Étaient représentés (11) :

M. Didier TERRIER
Représenté par Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Louis EUDIER
Représenté par M. Gérard CHARASSIER, excepté pour la délibération n° 19,
M. Jean-Louis LUC
Représenté par M. Eric CARPENTIER,
Mme Régine HAUZAY
Représentée par M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
M. Jean-Marc DOUCET
Représenté par Mme Chantal BIENFAIT,

M. Alain BREYSACHER
Représenté par Mme Herléane SOULIER,
M. Arnaud MOUILLARD
Représenté par Mme Lorena TUNA,
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Virginie BLANDIN,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS,
M. Christophe ADE
Représenté par Mme Françoise BLONDEL,

Étaient absents (2) :

Mme Céline DAMBRY,
M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Jacques CAHARD

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_24-DE